



# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre, le conseil municipal légalement convoqué le cinq septembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Denis SARGERET, Maire.

**Sont présents :**

Messieurs Richard JOUANNEAU, Stéphane PETITHOMME, Adjoints, Madame Myriam LINSTER, Messieurs Jacques RENARD et Sébastien ROLLAND formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes excusées :**

Madame Annie BENINCA

Madame Cindy VION

**Absents excusés :**

Monsieur Christian TOPART

Monsieur Alix DUCHESNE

**Ordre du jour :**

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Lecture du compte rendu du précédent conseil
3. Autorisation donnée au Maire pour demander des subventions
4. Transfert des compétences du SIMVVO à la CCVC
5. Retrait de la commune d'EPIAIS RHUS du SIMVVO
6. Travaux d'enfouissement : programme 2016
7. Défense incendie basculée prochainement sous la responsabilité des mairies - transfert de cette compétence à intercommunalité.
8. Schéma de mutualisation
9. Questions diverses

**1/ Monsieur Jacques RENARD est désigné  
secrétaire de séance**

**2/ Lecture du compte rendu du précédent conseil**

La lecture du compte-rendu du précédent conseil est faite par Madame Myriam LINSTER.



## **DELIBERATIONS**

**Délibération 16/16** : Autorisation donnée au Maire pour la demande de subventions

**Délibération 17/16** : Retrait de la commune d'Epiais Rhus du SIMVVO

**Délibération 18/16** : Travaux d'enfouissement : programme 2016

**Délibération 19/16** : Schéma de mutualisation

**Délibération 20/16** : Autorisation donnée pour l'intervention d'un géomètre

**Délibération 21/16** : Taux d'indemnité comptable public

**Délibération 22/16** : Décision modificative n°1

### **3/ Autorisation donnée au Maire pour la demande de subventions concernant les travaux de l'Eglise.**

Monsieur Jacques RENARD fait un résumé de la situation concernant les travaux de couverture de la nef et de consolidation du clocher de l'Eglise.

L'autorisation pour la réalisation des travaux a été donnée par la DRAC le 4 juillet 2016.

A la suite de cela, la commune a donné son accord à l'architecte (maître d'oeuvre) pour poursuivre sa mission (rédaction du dossier d'appel d'offres aux entreprises).

En parallèle, les demandes de subventions doivent être formulées par la Mairie, un dossier a déjà été adressé à la Région.

Le coût de l'opération s'élève à 400 000 euros hors taxes auxquels il faut ajouter 60 000 euros hors taxes pour la maîtrise d'oeuvre et bureaux d'études soit un total de 460 000 euros hors taxes.

Cette opération serait subventionnable, auprès de la région, à hauteur de 30% maximum du montant hors taxes, hors maîtrise d'oeuvre et bureau d'études.

Une condition est imposée afin de bénéficier de cette aide, il s'agit de l'obligation de prendre un stagiaire pendant au minimum 2 mois, cette obligation s'inscrit dans la mesure «100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens», qui vise à favoriser l'accès des jeunes au marché du travail et qui a été adoptée par les élus régionaux, dans le cadre du rapport n° CR 08-16 du 18 février 2016.

La durée du chantier est estimé à 15 mois à compter d'avril 2017.

Des demandes de subventions sont également en cours auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental.

Monsieur RENARD porte à la connaissance des membres du conseil qu'un dossier va également être monté auprès de La Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une souscription publique.



Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil municipal présents autorisent à la majorité des voix Monsieur le Maire à formuler toutes les demandes de subventions et à signer tout document relatif à la réalisation du projet.

#### **4/ Transfert des compétences du SIMVVO à la CCVC**

Monsieur Denis SARGERET informe les membres du conseil sur la volonté du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et Val d'Oise) à transférer ses compétences à la CCVC.

Malgré plusieurs réunions sur le sujet, celui-ci reste flou et ne permet pas encore la validation de cette demande.

#### **5/ Retrait de la commune d'Epiais Rhus du SIMVVO**

Monsieur Denis SARGERET informe l'assemblée sur la demande de la commune d'Epiais Rhus de sortir du SIMVVO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Epiais-Rhus en date du 29 juin par laquelle la commune demande sa sortie du SIMVVO, suite à son adhésion à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI),

Considérant les termes de ladite délibération, notamment :

que depuis le 1er janvier 2016, la Commune d'Epiais-Rhus est membre de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes (CCSI) qui détient la compétence musique avec la création de l'Ecole de Musique Sausseron-Impressionnistes (EMSI) dont le siège est situé à Valmondois,

que parmi les communes de la CCSI, la commune d'Epiais-Rhus est la seule à faire partie du SIMVVO et qu'il n'est pas envisageable qu'elle adhère simultanément au SIMVVO et à l'EMSI,

qu'une convention est en cours d'élaboration, pour un an entre l'EMSI et le SIMVVO afin de ne pas pénaliser les habitants de la commune inscrits au SIMVVO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Accepte la sortie d'Epiais-Rhus du SIMVVO.

#### **6/ Travaux d'enfouissement : Programme 2016**

Monsieur Denis SARGERET informe l'assemblée que le Conseil Départemental va refaire la route traversant le village, rue Pierre Fontaine.



Avant cette remise en état, il est primordial de réaliser l'enfouissement des lignes, c'est pourquoi, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter les travaux d'enfouissement programme 2016.

Monsieur le Maire présente le dossier du SIERC concernant des travaux de mise en souterrain des réseau basse tension, éclairage public et Orange, dans la rue Pierre Fontaine.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents décident à la majorité des voix de retenir le programme 2016 du SIERC pour des travaux d'enfouissement de lignes pour un montant total HT de 65 276, 99 euros, la participation de la commune s'élevant à 30 % de ce montant, soit 19 583,10 euros HT.

Il est précisé que cette somme sera prévue au BP 2017.

## **7/ Réforme de la défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur Denis SARGERET porte à la connaissance des membres du conseil municipal les termes de la réforme de la défense extérieure contre l'incendie.

Cette réforme, encadrée notamment par le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI et l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015, fixant le référentiel national de la DECI réaffirme et clarifie les pouvoirs des maires ou des présidents d'EPCI.

Un règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie sera arrêté par le préfet au plus tard le 2 mars 2017. Ce document, rédigé par le SDIS, définit entre autre, une grille de couverture des risques, les différents Point d'Eau Incendie (PEI), les modalités de contrôles des PEI.

En effet, les contrôles techniques des PEI, réalisés actuellement par le SDIS seront à effectuer tous les deux ans (années paires) en régie ou externalisés, à la charge de la commune ou de l'EPCI, si un transfert est acté.

Le SDIS quant à lui réalisera pour son propre compte les reconnaissances opérationnelles, tous les deux ans (années impaires), en alternance avec les contrôles techniques.

## **8/ Schéma de mutualisation**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles,

Monsieur Denis SARGERET,

Rappelle le groupe de travail mis en place, au sein du conseil communautaire, pour l'étude du schéma de mutualisation et son avis favorable émis,

Rappelle l'avis favorable émis sur ce schéma lors de la réunion du conseil communautaire du 5 avril 2016,



Rappelle l'envoi réalisé à l'ensemble du conseil municipal par voie électronique en date du 12 septembre 2016,

Rappelle le vote à l'unanimité lors de la réunion du conseil communautaire du 23 juin 2016

Propose que le conseil municipal émette son avis,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Valide le schéma de mutualisation tel que présenté

Charge le Maire de le notifier à la CCVC

Dit que le schéma est annexé à la présente.

## **9/ Questions diverses**

Suite à un problème de bornage concernant la parcelle cadastrée ZH75, il est envisagé de faire venir un géomètre à la charge de la commune afin de mettre un terme au désaccord entre la commune et le propriétaire de la parcelle.

Une devis a été demandé qui s'élève à 1800 euros HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents, donnent autorisation au maire pour faire intervenir un géomètre.

Concernant un problème de voisinage, sur un souci touchant au domaine de l'urbanisme, Monsieur RENARD intervient en précisant que dans ce genre de situation il est préférable, de faire intervenir une personne assermentée du pôle urbanisme de la CCVC en cas de désaccord non solutionné à l'amiable.

Suite à la réception de l'état liquidatif concernant l'indemnité versée au titre de l'année 2016 au comptable public et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des conseillers présents de maintenir à 100% le taux de l'indemnité versée.

Monsieur Denis SARGERET informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu entre 19/01/2017 et le 18/02/2017.

Considérant une charge de travail plus importante à cette période, il est proposé que l'agent communal soit agent recenseur en collaboration avec la secrétaire de mairie. personne n'a d'objection.

Compte tenu de la pose indispensable d'un compteur d'eau au cimetière, la décision modificative suivante est prise :

Augmentation du crédit du chapitre 2135 pour 488,95 euros

Diminution du crédit du 020 dépenses imprévues d'investissement pour 488,95 euros

Les membres du conseil municipal présents approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

Une demande d'éclairage a été formulée car un poteau existe à la hauteur du 5 rue des Hyyette mais ne fonctionne pas depuis des années.



Il faut vérifier si le raccordement existe ou s'il n'a jamais été prévu.

Monsieur le Maire précise que l'enfouissement des lignes rue de la Croix Bossière n'est pas tout à fait terminé.

Les luminaires installés ont un rendu agréable et satisfaisant.

Des riverains demandent à ce que le stationnement ne se fasse que d'un côté de cette même rue.

Concernant le brocante, la distribution de brioches et de bouteilles de crémant auprès des anciens a été oubliée, compte tenu des emplois du temps chargés de chacun cette distribution sera remise à l'occasion d'une prochaine manifestation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30 et la parole est donnée aux scrutateurs présents dans la salle.